

# Règlement Bike and run du château de la Motte Tilly

## 1. Programme

10h30 Courses XS & Minimes + Challenge entreprises  
12h30 Courses Jeunes 6/9 ans  
13h15 Courses Jeunes 10/13 ans  
13h45 Podium 6/9 – 10/13 – Minimes – XS – Challenge entreprises  
14h30 Course S  
16h30 Podium S

## 2. Catégories et distances

Courses Jeunes 6-9:

Jeunes 6-7 ans - Mini-Poussins - 2012 / 2013 - 2 km (2 tours de 1km)

Jeunes 8-9 ans - Poussins – 2010 / 2011 - 2 km (2 tours de 1km)

Courses Jeunes 10-13:

Jeunes 10-11 ans – Pupilles - 2008 / 2009 - 4 km (2 tours de 2km)

Jeunes 12-13 ans - Benjamins – 2006 / 2007 – 6km (3 tours de 2km)

Course XS:

XS Minimes 2004 / 2005 - 8 km (2 tours de 4km))

XS – A partir de cadets (2003 et avant) - 12 km (3 tours de 4km)

XS Entreprise – 12 km (3 tours de 4km)

Course S:

S - A partir de cadets (2003 et avant) - 16 km (4 tours de 4km)

## 3. Règlement

L'organisation est placée sous l'égide de la FFTRI. Sa réglementation s'impose.

« Le bike and run du Château de la Motte-Tilly » est une épreuve par équipe de 2 avec un seul VTT : quand un concurrent pédale, l'autre court. Il est interdit d'être à deux sur le VTT. Les relais sont libres. Les 2 membres de l'équipe doivent être ensemble avec le VTT sur 50m au passage de la ligne d'arrivée, ceci à chaque tour et à l'arrivée.

Le départ sera donné au premier relayeur en course à pied avec 30'' d'avance pour les courses Jeunes.

Pour les courses XS et S, une première boucle de 600m sera à réaliser par le relayeur en course à pied.

Le port du casque conforme aux normes, jugulaire attachée et ajustée, est obligatoire pendant toute la compétition que ce soit en course à pied ou à VTT.

Les parcours sont tracés sur les allées et chemins entièrement à l'intérieur du parc du château.

Un ravitaillement en eau est prévu à chaque tour.

Chaque concurrent porte un numéro sur le devant. Le VTT est équipé d'une plaque de cadre fixée au guidon. Les numéros devront toujours être visibles.

En cas d'accident, l'organisation prendra toutes décisions utiles : arrêt de l'épreuve, hospitalisation...

Le contrôle du respect de la réglementation est du ressort des arbitres FFTRI, indépendants de l'organisation.

Tout concurrent est tenu d'assister à l'exposé de course, les règles et consignes annoncées

s'imposeront.

Le retrait des dossards se fera par équipe sur présentation simultanée des licences pour les licenciés ou des pièces d'identité pour les non-licenciés.

Pour les licenciés FFTRI, la présentation de la licence est obligatoire (à défaut caution réglementaire par chèque à l'ordre de la FFTRI).

Merci de respecter les lieux, déplacement autorisé uniquement sur les chemins et allées, ne pas faire de dérapages sur les allées, ne pas rouler dans l'herbe.

#### **4. Tarifs (par personne)**

–Jeunes : 4 euros

–XS : 10 euros

–S : 12 euros

Majoration de 2 euros si non licencié FFTRI (Pass compétition obligatoire)

Majoration de 2 euros si inscription sur place (Fermeture des inscriptions 30 minutes avant le début de chaque course)

#### **5. Inscription et retrait des dossards**

Les inscriptions se feront sur internet sur le site : Klikego

Inscription groupée (club, entreprises): conditions prochainement disponibles.

Les inscriptions sur place sont possibles avec majoration de 2€ par personne.

Clôture des inscriptions 30 minutes avant le début de chaque course.

#### **6. Les challenges**

- Challenge Entreprise - XS Entreprise 12km

Le challenge Entreprise récompensera la société la plus représentée.

Les 3 premières équipes du challenge au scratch ainsi que la première équipe mixte et la première équipe féminine de ce challenge seront récompensées.

- Le challenge Aube récompensera les coureurs participants au Bike & Run de la Motte Tilly ainsi qu'à celui du TGTRI (Montiéramey) avec un cumul de place sur les 2 courses. La remise de récompense se fera le 27/10/2019 à Montiéramey à la suite de l'épreuve.

#### **7. Buvette et restauration**

Une buvette et un stand de restauration seront ouverts pendant toute la journée.

#### **8. Premiers secours et assurance**

Les gestes de premiers secours sont assurés par la croix rouge.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance humaine, de perte ou de vol de matériel.

#### **9. Droit à l'image**

En vous inscrivant à l'épreuve, vous accordez le droit d'utiliser votre image ou l'image de votre enfant à des fins de communication autour de l'événement et de les exploiter sans limite de temps, sauf document libre stipulant le contraire et à remettre au plus tard lors du retrait des dossards.

## **10. Infractions entraînant une disqualification**

Gêne volontaire entre concurrents

Départ anticipé

Ligne de départ non respectée

Parcours coupé

Non-respect de l'obligation du passage à 2 à la fin de chaque tour

Dossard plié, coupé, mal positionné, illisible.

Port du casque non respecté (jugulaire serrée).

Attitude outrancière envers un arbitre.

## **11. Parking**

Le parking pour les concurrents se situe sur la route de la côte des s'urs. Il sera indiqué par des pancartes ainsi que des bénévoles.

## **12. Remerciements**

Le SAN10 tient à remercier :

- AZ Concept 77 & JLD Peinture pour leur participation à l'achat des lots sur les courses XS et S,
- le château de la Motte-Tilly & le Centre des Monuments Historiques pour l'autorisation de cette organisation dans les allées du parc,
- EDF pour sa contribution financière relative à cette manifestation, pour la promotion du partenariat avec le SAN10 auprès de son personnel, pour le soutien à cette organisation par l'achat de lots et de coupes,
- la ville de Nogent s/Seine pour le prêt du matériel nécessaire à cette organisation,
- Décathlon pour la fourniture des dossards